

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 :**+3 % à périmètre et taux de change constants (+63 % en données publiées)****Chiffre d'affaires du premier trimestre 2024**

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 du Groupe Bolloré progresse de 3 % à 5 024 millions d'euros :

- Bolloré Energy : 655 millions d'euros, -11 % qui s'explique par la baisse des volumes vendus et des prix de vente des produits pétroliers ;
- Communication (Vivendi) : 4 274 millions d'euros, +5 % grâce à la progression de Lagardère (+9 %), de Groupe Canal+ (+3 %), et de Havas Group (+3 %) ;
- Industrie : 75 millions d'euros, +1 % grâce à une légère progression de l'activité de Blue et des Systèmes, et malgré un recul des Films.

En données publiées, le chiffre d'affaires est en croissance de 63 % par rapport au chiffre d'affaires du premier trimestre 2023, compte tenu de +1 788 millions d'euros de variations de périmètre (dont +1 730 millions d'euros correspondant à la consolidation en intégration globale de Lagardère chez Vivendi) et de +8 millions d'euros d'effets de change.

Évolution par activité du chiffre d'affaires du premier trimestre 2024

A périmètre et taux de change constants, comparés au premier trimestre 2023, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

- **Bolloré Energy** : Le chiffre d'affaires ressort à 655 millions d'euros, en retrait de 11 %, en raison du recul des volumes vendus dans un contexte général de baisse des marchés (FOD et GNR notamment), ainsi que, dans une moindre mesure, d'une diminution des prix de vente des produits pétroliers.
- **Communication (Vivendi)** : Le chiffre d'affaires s'élève à 4 274 millions d'euros, en croissance organique de 5 % par rapport au premier trimestre 2023. Il prend en compte la croissance de Canal+ (+3 %) qui enregistre une progression de la télévision en France métropolitaine et à l'international grâce aux développements des parcs d'abonnés, la hausse de l'activité de Lagardère (+9%), portée principalement par le maintien d'une progression à deux chiffres du Travel Retail, ainsi que la bonne dynamique commerciale de Havas Group (+3 %).
- **Industrie** : Le chiffre d'affaires des activités industrielles (Films, Blue, Systèmes) s'établit à 75 millions d'euros en amélioration de 1 %, bénéficiant d'une légère hausse des activités Systèmes (Terminaux spécialisés et Polyconseil) et de celles de Blue (bus et batteries) et malgré une baisse de l'activité Films, concernant essentiellement les films diélectriques.

<i>(en millions d'euros)</i>	2024 ⁽¹⁾	2023 Retraité ⁽¹⁾	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	655	712	(8%)	(11%)
Communication (Vivendi)	4 274	2 290	87%	5%
Industrie	75	74	1%	1%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	20	15	36%	20%
Total	5 024	3 091	63%	3%

Faits marquants et évènements récents :

- **Cession de Bolloré Logistics à CMA CGM**
 - Le 29 février 2024, le Groupe Bolloré et le Groupe CMA CGM ont annoncé la réalisation de la cession de 100 % de Bolloré Logistics à CMA CGM.
 - Le prix de cession des actions s'établit à **4,850 milliards d'euros**, après estimation provisoire de la dette et de la trésorerie à la date de réalisation.
 - La plus-value nette consolidée estimée, dans les résultats 2024, devrait être de l'ordre de **3,7 milliards d'euros**.
- **Prise de participation dans Rubis**
 - Le 20 mars 2024, Plantations des Terres Rouges, filiale du Groupe Bolloré, a franchi à la hausse le seuil des 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis. Cet investissement revêt un caractère financier.

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des comptes, le chiffre d'affaires réalisé de 2023 et 2024 de l'activité Bolloré Logistics a été reclassé en activités en cours de cession (cette activité a été cédée le 29 février 2024).

- **Point d'étape sur l'étude de faisabilité du projet de scission de Vivendi**
 - Rappel du contexte : Vivendi subit une décote de conglomérat très élevée depuis la distribution-cotation d'Universal Music Group en 2021, diminuant significativement sa valorisation et limitant ainsi ses capacités à réaliser des opérations de croissance externe pour ses filiales. Pourtant, des entreprises comme Groupe Canal+, Havas ou Lagardère connaissent aujourd'hui un fort dynamisme dans un contexte international marqué par de nombreuses opportunités d'investissement. Afin de libérer pleinement le potentiel de développement de l'ensemble de ses activités, le Directoire de Vivendi a proposé le 13 décembre 2023 au Conseil de Surveillance la possibilité d'étudier la faisabilité d'un projet de scission de la société en plusieurs entités, qui seraient chacune cotées en Bourse.
 - Depuis cette date, l'étude de faisabilité du projet de scission se poursuit. Une hypothèse actuellement à l'examen serait une scission partielle de Vivendi où Groupe Canal+, Havas et la société regroupant les actifs dans l'édition et la distribution deviendraient des entités indépendantes cotées en Bourse. Désormais séparée de ces trois entités, Vivendi, de son côté, resterait en tant que telle, cotée en Bourse, conservant son rôle d'accompagnement dans la transformation et l'expansion de ses filiales, et poursuivant son activité de gestion active de ses participations.
 - Si le Conseil de surveillance autorise la poursuite de l'étude du projet de scission dans cette direction, celui-ci devra en premier lieu être soumis, le moment venu, à la consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées. A l'issue de cette consultation devront être sollicités, le cas échéant, un certain nombre d'autorisations réglementaires nécessaires, des approbations de la part des porteurs d'obligations et d'autres prêteurs du Groupe, puis un vote en assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui pourrait être convoquée à la date de l'assemblée générale annuelle prévue en avril 2025.

- **Rachat d'actions par Vivendi**
 - Le nombre total d'actions rachetées par Vivendi dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2023 s'élève à 13 millions d'actions pour un montant total de 128 millions d'euros, dont 10 millions d'actions rachetés en 2024.

- **Offre obligatoire émise par Groupe Canal+ sur le capital de MultiChoice Group**
 - Le 8 avril 2024, grâce à une coopération efficace entre les deux groupes, et conformément au calendrier convenu avec le Takeover Regulation Panel d'Afrique du Sud (TRP), Groupe Canal+ a pu finaliser les termes clés de son offre obligatoire sur MultiChoice Group. Groupe Canal+ a fait une offre obligatoire pour acquérir toutes les actions émises de MultiChoice Group qu'il ne détient pas déjà au prix d'achat de 125,00 ZAR par action, payable en espèces.

- **Projet de cession des activités festivals et de billetterie à l'international par Vivendi**
 - Le 2 avril 2024, Vivendi a signé une promesse d'achat reçue de CTS Eventim, acteur international de premier plan dans la billetterie et le spectacle vivant, concernant ses activités de festivals et de billetterie à l'international. L'opération devrait pouvoir se conclure dans les prochains mois, après consultation des instances représentatives du personnel concernées. Les activités de salles de spectacle de Vivendi, dont l'Olympia à Paris, ainsi que See Tickets France et le Brive Festival ne sont pas concernées par cet accord.